

MODERNISER SANS EXCLURE SUD
Siège social : Le Nautille – 29, Avenue de Frais Vallon
13013 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « MODERNISER SANS EXCLURE - MSE SUD » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie du Coronavirus » de l'annexe des comptes annuels qui précise l'incidence de la crise sanitaire sur l'activité après la date de clôture des comptes annuels et des mesures prises à ce stade pour permettre le maintien du principe de continuité d'exploitation ayant prévalu pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2019.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration arrêté le 26 février 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 23 juin 2020

COFIMEC

Le Commissaire aux comptes,

représenté par
Daniel MANDRAGOLA

ANNEXE :

« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

MODERNISER SANS EXCLURE SUD

COMPTES FINANCIERS 2019

(1/01/2019 AU 31/12/2019)

ASSOCIATION MODERNISER SANS EXCLURE SUD

BILAN
au 31/12/2019

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Brut	Amort/Prov	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS AUGMENTATION CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOP.				
CONCES. BREV. LIC. MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 718,05	64 515,98	1 202,07	2 453,71
INSTALLATION, AGENCEMENT	31 914,06	31 914,06		
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	24 771,98	24 769,08	2,90	351,33
MOBILIER	9 032,01	7 832,84	1 199,17	2 102,38
AUTRES				
IMMO. CORPO. EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PAR				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	65 718,05	64 515,98	1 202,07	2 453,71
STOCKS ET ENCOURS				
MAT. PREM. ET AUTRES APPRO.				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURN. AV. ET ACOMPTES VERS/CD				
CREANCES	43 746,90		43 746,90	16 022,00
CREANCES USAGERS ET CPTES RAT				
CREANCES SOCIALES				
AUTRES	43 746,90		43 746,90	16 022,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEM.				
DISPONIBILITES	142 520,57		142 520,57	184 278,33
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	239,26		239,26	122,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	186 506,73		186 506,73	200 422,73
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS.EX.				
PRIMES DE REMB. EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	252 224,78	64 515,98	187 708,80	202 876,44

BILAN
au 31/12/2019

<u>PASSIF</u>	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS ASSOC. SANS DROIT DE REP FONDS ASSOC. AVEC DROIT DE REP ECART DE REEVALUATION RESERVES RESERVES STATUT.OU CONTRACT. RESERVES REGLEMENTEES AUTRES AFFECTATION AU PROJET ASSOC. EXCEDENT DISPONIBLE APRES AFFECTATION AU PROJET ASSOCIATIF REPRISE DES FONDS AFFECTES AU PROJET ASSOCIATIF REPORT A NOUVEAU RESULTAT COMPTABLE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS REGLEMENTEES	124 269,48 349,52 1 154,69	116 124,35 8 145,13 2 057,90
TOTAL FONDS PROPRES (1)	125 773,69	126 327,38
PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROV. RISQUES+CHARGES (2)		
FONDS DEDIES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMPR. & DETTES AUPR. ETAB. CREDIT EMPRUNTS ET DETTES FI. DIVERSES AVANCES ET ACOMPTES RECUS/CDES DETtes FRS ET CPTES RATTACHES DETtes FISCALES ET SOCIALES DETtes SUR IMMO ET CPTES RATT. AUTRES DETTES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 294,25 4 825,77 18 816,26 1 875,61 32 123,22	20 684,84 5 487,72 23 008,03 1 875,61 25 492,86
TOTAL DETTES (3)	61 935,11	76 549,06
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (4)		
TOTAL GENERAL	187 708,80	202 876,44

MODERNISER SANS EXCLURE SUD	Bilan actif	N° Siret	41028264400039
LE NAUTILE		NAF (APE)	9499Z
29, AVENUE DE FRAIS VALLON		N° Identifiant	
13013 MARSEILLE	Document fin d'exercice	Période du	01/01/19
		au	31/12/19
		Tenue de compte : EURO	

Sage 30 Comptabilité 16.05

Date de tirage 28/03/20

à 11:38:19

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 31/12/18
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	65 718,05	64 515,98	1 202,07	2 453,71
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	65 718,05	64 515,98	1 202,07	2 453,71
Installat°, agencements & aménag	2181000	31 914,06	31 914,06	31 914,06
Matériel de bureau et informati	2183000	24 771,98	24 771,98	45 798,67
Mobilier	2184000	9 032,01	9 032,01	9 032,01
Installat°, agencements, aménag	2818100	31 914,06	-31 914,06	-31 914,06
Matériel de bureau et informati	2818300	24 769,08	-24 769,08	-45 447,34
Mobiliers	2818400	7 832,84	-7 832,84	-6 929,63
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations selon mise en équ				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	65 718,05	64 515,98	1 202,07	2 453,71
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	43 746,90		43 746,90	16 022,00
Clients et comptes rattachés	6 250,00		6 250,00	
Clients divers	4113000	6 250,00	6 250,00	
Autres créances	37 496,90		37 496,90	16 022,00
Départements	4417450			5 100,00
Communes	4417460	2 632,00	2 632,00	
Autres organismes	4417470	34 744,90	34 744,90	10 707,00
Divers - produits à recevoir	4687000	120,00	120,00	215,00
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	142 520,57		142 520,57	184 278,33
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	142 520,57		142 520,57	184 278,33
CREDIT MUTUEL	5121000	9 721,59	9 721,59	39 720,39
LIVRET BLEU	5171000	77 664,93	77 664,93	77 086,78
LIVRET B	5172000	55 134,05	55 134,05	67 471,16
Charges constatées d'avance	239,26		239,26	122,40
Charges constatées d'avance	239,26		239,26	122,40
Charges constatées d'avance	4860000	239,26	239,26	122,40
TOTAL III	186 506,73		186 506,73	200 422,73
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	252 224,78	64 515,98	187 708,80	202 878,44

MODERNISER SANS EXCLURE SUD		Bilan passif		N° Siret	41028264400039
LE NAUTILE				NAF (APE)	9499Z
29, AVENUE DE FRAIS VALLON				N° Identifiant	
13013 MARSEILLE		Document fin d'exercice		Période du	01/01/19
				au	31/12/19
				Tenue de compte : EURO	
Sage 30 Comptabilité 16.05		Date de tirage	28/03/20	à	11:38:20
				Page :	2
Détail des postes				Valeurs nettes	Au 311218
Capital social ou individuel Capital social ou individuel					
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion					
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation					
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
Report à nouveau Report à nouveau Report à nouveau créditeur 1100000				124 269,48 124 269,48 124 269,48	116 124,35 116 124,35 116 124,35
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice				349,52 349,52	8 145,13 8 145,13
Subventions d'investissement Subventions d'investissement Equipement région 1312000 Equipement départements 1313000 Equipement communes 1314000				1 154,69 1 154,69 374,41 283,44 496,64	2 057,90 2 057,90 667,28 505,15 885,47
Provisions réglementées Provisions réglementées					
TOTAL (I)				125 773,69	126 327,38
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip					
Avances conditionnées Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques Provisions pour risques					
Provisions pour charges Provisions pour charges Fonds dédiés Etat 1941000 Fonds dédiés Départements 1943000 Fonds dédiés Communes 1944000				4 294,25 4 294,25 3 687,57 554,07 16 443,20	20 684,84 20 684,84 3 687,57 554,07 16 443,20
TOTAL (III)				4 294,25	20 684,84
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires					
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit					
Emprunts et dettes financ. divers Emprunts et dettes financ. divers					
Avanc. & acptes reçus/com en cours Av. & ac. reçus s/com. en cours					
Dettes fournis. & cptes rattachés Dettes fournis. & cptes rattachés Achat de biens et services 4011000 Achat biens et services 4081000				4 825,77 4 825,77 2 401,72 2 424,00	5 487,72 5 487,72 3 287,72 2 200,00
Dettes fiscales et sociales Dettes fiscales et sociales MAXIME BREITHAUP 4210009 Dettes prov. pour congés à payer 4282000 Personnel-autres charges à payer 4286000 URSSAF 4310000 Mutuelle 4372000 COTISATION RETRAITE 4373100 COTISATION PREVOYANCE 4373200 Autres organismes sociaux 4378000 Charges sur congés à payer 4382000 Charges sur 13e mois 4383000 Impot et taxes sur tiers 4420000				18 816,26 18 816,26 -61,88 2 888,67 2 655,91 4 656,00 148,92 421,53 327,97 849,34 3 091,86 2 800,68 486,36	23 008,03 23 008,03 1 000,00 3 575,50 2 164,26 6 366,00 146,01 1 727,31 381,40 889,00 3 802,29 2 378,36

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 31/12/19
<i>Etat-impôt sur les bénéfices</i>	4440000		43,00	70,00
<i>Taxe sur les salaires</i>	4471100		507,90	507,90
Dettes sur Immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			1 875,61	1 875,61
Autres dettes			1 875,61	1 875,61
Avances sur subventions	4419000		1 875,61	1 875,61
Produits constatés d'avance			32 123,22	25 492,86
Produits constatés d'avance			32 123,22	25 492,86
Produits constatés d'avance	4870000		32 123,22	25 492,86
TOTAL (IV)			57 640,86	55 864,22
Ecart de conversion passif (V)				
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			187 708,80	202 876,44

MODERNISER SANS EXCLURE SUD		Compte de résultat		N° Siret	41028264400039
LE NAUTILE				NAF (APE)	9499Z
29, AVENUE DE FRAIS VALLON				N° Identifiant	
13013 MARSEILLE		Document fin d'exercice		Période du	01/01/19
				au	31/12/19
				Tenue de compte : EURO	
Sage 30 Comptabilité 16.05		Date de tirage	28/03/20	à	11:38:20
				Page :	1
Détail des postes				Au 311219	Au 311218
CHARGES D'EXPLOITATION					
Coût d'achat des marchandises					
Achats de marchandises					
Variations de stocks de march.					
Consommation exercice Niers				14 706,53	20 936,66
Achats matières premières					
Achats autres approvisionnements					
Variation de stocks Mat./approv.					
Autres achats et charges externes				14 706,53	20 936,66
Sous traitance et études	6041000			2 400,00	6 400,00
Electricité	6061100			469,81	502,92
Petit équipement	6063200			813,92	1 127,15
Fournitures administratives	6064000			71,02	14,98
Supports vidéo et audio	6068000			19,75	
Charges locatives et de copropriété	6140000			1 331,96	1 384,80
Maintenance	6156000			457,96	388,72
Multirisque	6161000			1 253,89	1 671,42
Honoraires	6226000			2 648,00	2 424,00
Frais d'actes et de contentieux	6227000			50,00	50,00
Divers (pourboires, dons ...)	6238000				17,86
Déplacements	6251000			3 734,19	4 817,53
Missions	6256000			100,99	521,19
Receptions	6257000			880,09	1 016,00
Affranchissements	6263000				31,20
Telecommunications	6265000			438,95	531,84
Autres frais et prestations	6278000			36,00	37,05
Impôts, taxes et vers. assimilés				849,34	889,00
Impôts, taxes et vers./ assimilés				849,34	889,00
Part. formation cont. (collec)	6333000			849,34	889,00
Charges du personnel				62 175,23	68 240,88
Salaires et traitements				45 150,14	47 174,01
Salaires et traitements	6411000			45 177,91	47 272,16
Congés payés	6412000			-908,09	-1 134,22
Primes et gratifications	6413000			880,32	1 036,07
Charges sociales				17 025,09	21 056,87
Cotisations URSSAF	6451000			11 779,49	15 564,02
Cotisations mutuelles	6452000			417,00	479,23
Cotisations retraite	6453100			3 364,41	3 933,02
Cotisations prévoyance	6453200			1 408,11	1 434,40
Cotis* aux autres orga. sociaux	6458000			-205,52	-621,00
médecine travail et pharmacie	6475000			261,60	277,20
Dotations aux amortis. & provisions				1 251,64	1 251,64
Amort. sur immobilisations				1 251,64	1 251,64
Dotat. Am. Immob. corporelles	6811200			1 251,64	1 251,64
Provis. sur immobilisations					
Provis. sur actif circulant					
Amort. pour risque et charges					
Autres charges				399,00	399,00
Autres charges				399,00	399,00
Autres cotisations	6588000			399,00	399,00
TOTAL I				79 381,74	91 717,18
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)					
Quotes-parts résultats/op comm.					
CHARGES FINANCIERES (III)					
Dot. aux amort. & aux provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes/cess. mob. de plac.					
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				4 294,25	20 684,84
Sur opérations de gestion				4 294,25	20 684,84
Engagement sur subv attribuées	6894000			4 294,25	20 684,84
Sur opérations en capital					
Dotations aux amort. & provis.					
PARTICIP. SALAIRES EXPANSION (V)					
Partic. salariés Expansion					
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				43,00	70,00
Impôts sur les bénéfices				43,00	70,00
Impôts sur les bénéfices	6950000			43,00	70,00
Solde créditeur				349,52	8 145,13
Bénéfice				349,52	8 145,13
TOTAL GENERAL (CHARGES)				84 068,51	120 617,15

MODERNISER SANS EXCLURE SUD	Compte de résultat	N° Siret	41028264400039
LE NAUTILE		NAF (APE)	9499Z
29, AVENUE DE FRAIS VALLON		N° Identifiant	
13013 MARSEILLE	Document fin d'exercice	Période du	01/01/19
		au	31/12/19
		Tenue de compte : EURO	

Sage 30 Comptabilité 16.05 Date de tirage 28/03/20 à 11:38:20 Page 1 2

Détail des postes			Au 311219	Au 311218
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			3 000,00	215,00
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			3 000,00	215,00
Prestations de services	7061000		3 000,00	200,00
Autres produits annexes	7088000			15,00
Autres produits d'exploitation (B)			58 591,64	87 184,14
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			58 366,64	86 939,14
Autres ministères	7418000			2 300,00
Autres départements	7458000			28 000,00
Ville de Marseille	7461000			2 000,00
Autres communes	7468000		7 740,00	23 460,00
Autres organismes	7478000		50 626,64	31 179,14
Reprise /prov. & transferts charge				
Autres produits			225,00	255,00
Cotisations	7560000		225,00	255,00
TOTAL (A+B)			61 591,64	87 408,14
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			888,82	864,52
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			888,82	864,52
Revenus d'autres créances	7630000		132,78	
Revenus des V.M.P.	7640000		756,04	864,52
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			21 588,05	32 343,49
Sur opérations de gestion				
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			903,21	903,21
Quote part de subventions d'inv.	7770000		903,21	903,21
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf. de charges			20 684,84	31 440,28
Reprise/fonds dédiés	7890000		20 684,84	31 440,28
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			84 088,51	120 617,15

MODERNISER SANS EXCLURE SUD

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

A - PRINCIPES GENERAUX

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des prescriptions du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014, et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature » .

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B -- IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément aux dispositions du plan comptable général, modifié par :

- le règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifiés par le règlement CRC 03-07,

- le règlement 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

l'association a réalisé une analyse de son actif immobilisé conduisant aux points suivants :

- il n'a pas été identifié de composant d'une valeur significative,

- la durée d'amortissement pratiquée ne fait apparaître aucun écart significatif avec la durée d'utilisation réelle des biens,

- au 31/12/2019, aucun indice de perte de valeur des biens n'a été identifié. L'association n'a donc réalisé aucun test de dépréciation.

C -- AMORTISSEMENTS

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les subventions d'équipement sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des équipements qu'elles ont permis de financer.

Dans sa séance du 26 juin 2003, le Conseil d'administration a décidé de réduire la durée de l'amortissement du matériel de bureau, informatique et vidéo. Elle passe de 5 à 3 ans. Les durées d'amortissement sont donc les suivantes :

Installation, agencement..... 5 ans

Matériel bureau et informatique..... 3 ans

Mobilier.....10 ans

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2019 laisse apparaître un résultat excédentaire net de 350 €. Le cumul des résultats antérieurs au 1^{er} janvier 2019 est de 124269 €, selon le récapitulatif suivant

1997	+ 64279 €	Cumul	+64279 €
1998	- 13172 €	Cumul	+51106 €
1999	+ 92 €	Cumul	+51199 €
2000	- 18822 €	Cumul	+32376 €
2001	- 19333 €	Cumul	+13044 €
2002	+ 24325 €	Cumul	+37369 €
2003	+ 19205 €	Cumul	+56573 €
2004	- 26607 €	Cumul	+29967 €
2005	- 20500 €	Cumul	+9467 €
2006	+ 21731 €	Cumul	+31198 €
2007	+ 586 €	Cumul	+ 31784 €
2008	+ 41176 €	Cumul	+ 72959 €
2009	- 5274 €	Cumul	+ 67686 €
2010	- 12376 €	Cumul	+ 55310 €
2011	- 1117 €	Cumul	+ 54193 €
2012	+ 18336 €	Cumul	+ 72529 €
2013	+ 17284 €	Cumul	+ 89813 €
2014	+ 15093 €	Cumul	+ 104907 €
2015	+ 12568 €	Cumul	+ 117475 €
2016	- 6651 €	Cumul	+ 110824 €
2017	+ 5300 €	Cumul	+ 116124 €
2018	+ 8145 €	Cumul	+ 124269 €
2019	+ 350 €	Cumul	+ 124619 €

Les produits d'exploitation constatés au cours de l'exercice se répartissent de la manière suivante:

Prestations de formation	3 000 €	(5,6 %)
Prestation de service	0 €	(0,0 %)
Subventions communes et agglomérations	7 740 €	(14,2%)
Autres organismes	<u>43 520 €</u>	<u>(80,2%)</u>
Total	54 260 €	(100%)

On notera une subvention de fonctionnement du FONJEP de 7 107 €.

Une contribution volontaire en nature sous la forme de bénévolat est à noter pour 2019 pour un montant de 351 euros. Le montant des cotisations pour 2019 est de 225 euros.

On notera enfin un engagement sur subventions attribuées de 4294 euro dont la répartition par financeur est la suivante :

Origine subvention	Fonds à engager début exercice	Utilisation exercice	Engagement ressources affectées exercice	Fonds restant à engager fin exercice
Etat CGET	3688	3688	0	0
Conseil général 13	554	554	0	0
Ville Mulhouse	3249	3249	4294	4294
Ville Gardanne	13194	13194	0	0

Le salaire brut des cadres dirigeants de MSE Sud est de 0 euro pour 0 personne.

L'effectif moyen pour 2019 est de 1,25 équivalent temps plein.

Le cumul des engagements retraite au 31 /12/2019 est estimé à 10763 €, compte tenu des éléments suivants :

- Taux d'actualisation 1,50 %
- Age de départ en retraite 65 ans
- Taux de mortalité référence T68 INSEE 2008/2012

- Taux de turnover faible
- Taux d'augmentation de salaire 1%.

L'association Culture et liberté met à la disposition de MSE Sud les locaux de Trévaresse à compter de 2011, année de réalisation de la remise en état de ces locaux. Culture et Liberté refacture les charges locatives à MSE Sud.

Pour 2019, l'association reste, du fait de l'intangibilité de son activité, non assujettie aux impôts commerciaux.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires / ressources

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie de COVID-19 et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur ses activités en dehors du décalage de réalisation de certaines prestations qui seront effectuées sur le 2^{ème} semestre 2020. A la date d'arrêté des comptes 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de MSE Sud à poursuivre son exploitation.

Pour assurer la continuité d'exploitation, MSE Sud a mis en place les mesures suivantes :

- mise en chômage partiel du personnel salarié dans des proportions et pour une durée appropriées du fait des fermetures administratives de certains sites hébergeant des centres sociaux et de la non autorisation de regroupements citoyens.
- relance d'Urban Prod pour encaisser les sommes échues (échancier en cours sur 2020)

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE PAR ACTION

	STRUCTURE RECH DEV	CC MULHOUSE	CC GARDANNE	RHF AGEFIPH	URBAN PROD	0	0	TOTAL
PRODUITS	001-000	041	043	049	050			
Prestations et connexes					3 000,00			3 000,00
Etat	8 107,00							8 107,00
Region								0,00
Département								0,00
Communes		7 740,00						7 740,00
Autres organismes				26 269,64	16 250,00			42 519,64
Produits financiers	888,82							888,82
Subvent équipement au résultat et c°	903,21							903,21
Reprises Engagements		3 249,24	17 435,60					20 684,84
Autres recettes	225,00							225,00
TOTAL PRODUITS	10 124,03	10 989,24	17 435,60	26 269,64	19 250,00	0,00	0,00	84 068,51
CHARGES	001-000	041	043	049	050			
Sous traitance et études	1 400,00			1 000,00				2 400,00
Electricité	469,81							469,81
Petit équipement	813,92							813,92
Fournitures administratives	71,02							71,02
Fournitures vidéo	19,75							19,75
loyers								0,00
Charges locatives	1 331,96							1 331,96
Entretien réparations								0,00
Maintenance	275,40	182,56						457,96
Assurances	1 253,89							1 253,89
Documentation, colloques, ...								0,00
Personnel stagiaire								0,00
Honoraires	2 648,00							2 648,00
Frais acte et contentieu	50,00							50,00
Divers								0,00
Voyages et déplacements	2 635,74	86,87	216,40	77,36	717,82			3 734,19
Missions	72,19	10,00			18,80			100,99
Réceptions	661,24		48,00	64,80	106,05			880,09
Affranchissements								0,00
Télécommunication	438,95							438,95
Services bancaires et assimilés	36,00							36,00
Charges de personnel	11 022,98	5 047,80	13 376,68	18 676,87	14 638,63	0,00	0,00	62 762,97
Médecine travail	261,60							261,60
Cotisations	399,00							399,00
VNC actifs cédés								0,00
Engagements/subventio attribuées		4 294,25						4 294,25
Dotations amortissements	1 251,64							1 251,64
impôts société	43,00							43,00
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	25 156,09	9 621,48	13 641,08	19 819,03	15 481,30	0,00	0,00	83 718,99
RÉPARTITION FRAIS STRUCTURE	15 032,06	1 466,54	3 886,34	5 426,21	4 252,97	0,00	0,00	15 032,06
DEPENSES APRES AFFECTATION	0,00	11 088,03	17 527,42	25 245,24	19 734,27	0,00	0,00	
RESULTAT PAR ACTION		-98,79	-91,82	1 024,40	-484,27	0,00	0,00	349,52
La répartition des charges de structure est proportionnelle à l'importance de la durée du travail sur l'action, donc du coût salarial								
RESULTAT PAR ACTION 2017/2018		-964,34	0,00	-914,10	0,00			
Concerne les actions 2017/2018 uniquement								
RESULTAT CUMULÉ 2017/2019		-1 063,13	-91,82	1 938,50	-484,27	0,00	0,00	
VALORISATION BENEVOLAT	10,03 €	0,00	0,00	351,05	0,00	0,00	0,00	351,05
SOIT EQUIVALENT EN HEURES				35				35,0
SOIT EQUIVALENT EN JOURS		0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

A) IMMOBILISATIONS

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	86 744,74	0,00	21 026,69	65 718,05
TOTAL	86 744,74	0,00	21 026,69	65 718,05

B) AMORTISSEMENTS

Valeurs brutes	A l'ouverture	Diminution	Augmentation	A la cloture
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	84 291,03	21 026,69	1 251,64	64 515,98
TOTAL	84 291,03	21 026,69	1 251,64	64 515,98

C) MATERIEL SUBVENTIONNE PAR LA FONDATION VINCI

N° inventaire	Type de matériel	Valeur
47	MAC PRO	2 482,43
	TOTAL	2 482,43

D) MATERIEL SUBVENTIONNE PAR LA FONDATION VINCI ET LA REGION PACA 2007

N° inventaire	Type de matériel	Valeur
55	VIDEOPROJECTEUR EPSON EM	1 853,79
	TOTAL	1 853,79

E) MATERIEL SUBVENTIONNE PAR LA FONDATION VEOLIA, LE CONSEIL REGIONAL LE CONSEIL GENERAL 13 ET LA VILLE DE MARSEILLE DE 2008 A 2011

N° inventaire	Type de matériel	Valeur
60	MAC PRO DUAL 640 GO	3 869,24
64	PIED ANFROTTO	651,82
65	MICROPHONE SEINHEISER	519,01
68	IMPRIMANTE EPSON ACULASER	1 536,80
71	MATERIEL D'APOINT TOURNAGE	754,67
72	MATERIEL D'APOINT MONTAGE	952,32
74	AMENAGEMENT LOCAL TREVARESSE TR 1	16 744,00
75	AMENAGEMENT LOCAL TREVARESSE TR 2	11 103,66
76	AMENAGEMENT LOCAL TREVARESSE TR 3	4 066,40
77	BUREAUX PLAN DROIT	1 402,91
78	ARMOIRES HAUTES	2 241,60
79	ARMOIRES BASSES	1 114,19
80	SIEGES GIRATOIRES	2 220,97
81	TABLES REUNION	1 471,08
82	SIEGES REUNION	581,26
	TOTAL	49 229,93

F) MATERIEL SUBVENTIONNE PAR MECENAT MSE DE 2012 A 2017

N° inventaire	Type de matériel	Valeur
98	MAC BOOK AIR 13.3	1 045,28
TOTAL		1 045,28

G) MATERIEL SUBVENTIONNE PAR LE CONSEIL GENERAL 13 EN 2013 ET 2014

N° inventaire	Type de matériel	Valeur
86	ENSEMBLE MICROPHONES	550,16
87	CAMESCOPE JVC GY HM 150	2 784,29
88	VIDEOPROJECTEUR NEC M3	1 622,96
89	ENCEINTES ACTIVES BEHRING	194,26
91	PROMISE PEGASUS R4	1 425,00
92	ECRAN DELL ULTRASHARP	657,80
93	IMAC 27" 3.2 QGCT755M	1 986,99
95	DISQUE DUR EXTERNE	744,50
TOTAL		9 965,96

I) SUBVENTIONS A RECEVOIR

Les subventions à recevoir sont de 37377 € au 31.12.2019, et incluent des subventions 2019 dont le détail est donné ci-dessous :

- Subventions et aides concernant des actions achevées mais dont la partie rattachée à l'exercice 2019 au 31 décembre n'est pas totalement réglée:

- APC Mulhouse 2632,00€
TOTAL..... 2632,00€

- Subventions et aides concernant des actions en cours:

- Urban Prod 27 250,00 €
- Agefiph (TH Conseil et Amnyos) 7 495,00 €

TOTAL..... 34 745,00€

les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée en cas de dépréciation.

J) ETAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES

Produits à recevoir	2019
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Autres	
TOTAL	- €

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Divers état et autres collectivités publiques			
Débiteurs divers	120,00 €	120,00 €	
Charges constatées d'avance	239,26 €	239,26 €	
TOTAL	359,26 €	359,26 €	- €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

A – Etat des échéances des dettes

Etat des échéances des dettes	Montant brut	Dont à 1 an au plus
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine		
Fournisseurs et comptes rattachés	4826	4826
Personnel et comptes rattachés	5483	5483
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13333	13333
Dettes Etat	551	551
Autres dettes	1876	1876
TOTAL	26069	26069

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0

Charges à payer

Nature des charges	2019
<u>Dettes financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
<i>Total dettes financières</i>	0
<u>Dettes d'exploitation</u>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4826
Dettes fiscales et sociales	13333
<i>Total dettes d'exploitation</i>	18159
<u>Dettes diverses</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<i>Total dettes divers</i>	0
<u>Autres</u>	
<i>Total autres dettes</i>	0
TOTAL	18159

B - ENGAGEMENT SUR SUBVENTION

Les fonds dédiés sont des aides publiques qui, pour des raisons chronologiques, n'ont pu être consommées au cours de l'exercice durant lequel elles ont été attribuées. Ces aides ont été attribuées en contrepartie d'un engagement à mener à bien une activité déterminée. Cette activité a été décrite dans le projet de demande de subvention qui a été déposé chez le tiers financeur en même temps que de budget prévisionnel de l'action.

Les subventions reçues pour le compte de l'exercice 2019 n'ont pas été entièrement utilisées. Nous constatons donc les engagements sur subventions attribuées suivantes :

- Ville de Mulhouse.....	4294 €
TOTAL.....	4294 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

C) CALCUL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PASSÉES AU RESULTAT

	REGION	MARSEILLE	CONSEIL GENERAL 13	FONDATION VEOLIA	MECENAT MSE	CONSEIL GENERAL 13	CONSEIL GENERAL 13	MECENAT MSE
ANNEE DE SUBVENTION	2011	2011	2011	2011	2012	2013	2014	2014
MONTANT SUBVENTION	13 209,44 €	17 528,68 €	10 000,00 €	- €	1 199,00 €	8 607,69 €	1 392,31 €	1 019,00 €
N° INVENTAIRES IMMOS CONCERNÉES	74-75-76-77-78-79-80-81-82				85	86-87-88-89 90-91-92-93	95-96	97
IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNABLES	40 946,07 €				1 199,00 €	13 041,96 €	2 193,50 €	1 019,00 €
TAUX DE PRISE EN CHARGE	32,43%	43,03%	24,55%	0,00%	100%	66%	63%	100%
FONDS PROPRES						4 434,27 €	801,19 €	- €
VALEUR DOTA'TION 2019	903,21 €							
SUBVENTION AU RESULTAT	292,87 €	388,63 €	221,71 €		- €	- €		
REPRISE SUR IMMOS CÉDÉS	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
TOTAL SUBVENTIONS AU RESULTAT	292,87 €	388,63 €	221,71 €	- €	- €	- €	- €	- €
TRANSFERT SUR 20..								
	1312000	1314000	1313000	1380000	1380000	1313000	1313000	1380000
SOLDES COMPTES 13.....	374,41 €	496,84 €	283,44 €	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL	1 154,69 €					

MODERNISER SANS EXCLURE SUD
Siège social : Le Nautile – 29, Avenue de Frais Vallon
13013 MARSEILLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Marseille, le 23 juin 2020

Le Commissaire aux comptes
COFIMEC, représenté par

Daniel MANDRAGOLA